

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 407 Vœu relatif à des assises de la laïcité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'annonce en septembre 2015 de la reprise des travaux de l'Observatoire de la Laïcité de la Ville de Paris, après les attentats sanglants de janvier 2015 contre la rédaction de Charlie hebdo et de l'Hyper Cacher ;

Considérant les derniers attentats du 13 novembre 2015, revendiqués par le groupe terroriste Daech, ayant entraîné la mort de 130 victimes innocentes et plus de 300 blessés ;

Considérant que ces tragiques attentats ont eu notamment pour conséquence de renforcer les questionnements relatifs à la radicalisation religieuse au sein des services publics de la Ville de Paris ;

Considérant que la laïcité et la neutralité du service public forment un atout précieux pour le vivre-ensemble et le respect des valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité ;

Considérant qu'à l'occasion du débat d'actualité de la séance du Conseil de Paris du 23 novembre 2015, la Maire de Paris a affirmé ne pas admettre « *la moindre entorse au principe de laïcité dans les services municipaux de la Ville* » ;

Considérant que la Maire de Paris a saisi l'Observatoire de la Laïcité de la Ville de Paris, afin d'organiser « des sessions de sensibilisation pour faire respecter la laïcité au sein de notre administration » et de formuler un bilan sur les éventuels cas de radicalisation religieuse au sein des services de la Ville de Paris, ainsi que des outils et recommandations permettant aux encadrants du personnel de pouvoir exercer leurs missions de contrôle et de résolution d'éventuels conflits ;

Considérant qu'à la demande de la Maire de Paris, et dans le prolongement de ces travaux, l'Observatoire de la Laïcité a rédigé un guide de la laïcité à des agents municipaux parisiens et à leurs encadrants, ayant pour objectif de rappeler et de clarifier les règles de neutralité du service public et les règles de laïcité devant s'appliquer, ainsi que des procédures et mesures à prendre afin de détecter, prévenir et de résoudre tout conflit qui pourrait survenir ;

Considérant qu'il est essentiel, afin de répondre aux éventuelles inquiétudes des usagers des services publics parisiens, de porter à leur connaissance le contenu de ce guide et de clarifier les règles en vigueur et les moyens déployés au sein des services publics ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Yves POZZO DI BORGO, Olga JOHNSON et des élus du groupe UDI-MoDem,

Emet le vœu :

Que la remise du guide de la laïcité à la Maire de Paris soit accompagnée d'une communication pédagogique permettant une large appropriation de son contenu par les usagers des services publics parisiens ;

Qu'à cette occasion, dans un souci de sensibilisation, soit organisée une journée « les assises de la laïcité et du vivre ensemble » à Paris, à destination du personnel de la Ville de Paris, mais également des usagers, en lien avec l'ensemble des mairies d'arrondissements ;

Que le contenu de ce guide soit également présenté dans le cadre des différents conseils de quartier ;

Que soit étudiée la possibilité de transmettre aux Parisiens le contenu du guide, ainsi que les conclusions des travaux de ses assises, notamment par l'intermédiaire du hors-série du magazine à Paris consacré aux attentats du 13 novembre 2015.